

Emballages à usage unique - responsable d'emballages type B

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type B. A savoir, l'importateur de produits en vue de leur mise sur le marché belge. A renvoyer à Valipac au plus tard pour le 28 février 2020.

Année de référence: 2019	Numéro d'adhésion:				Groupe de produits:
Matériau d'emballage	Poids total des emballages primaires (1) (tonnes)		Poids total des emballages	Poids total des emballages	Poids total de tous
	Produits dangereux ⁽²⁾	Produits non-dangereux	secondaires (1) (tonnes)	tertiaires (1) (tonnes)	les emballages (tonnes)
Papier / carton recyclable					
Métal recyclable					
Bois recyclable					
Verre recyclable					
Fibres naturelles recyclables					
Plastique recyclable					
Plastique recycl. secteur construction (2)(3)					
Autres recyclables					
Papier / carton non-recyclable (2)					
Bois non-recyclable ⁽²⁾					
Plastique non-recyclable(2)					
Verre non-recyclable ⁽²⁾					
Autres non-recyclables(2)					
TOTAL					
Nombre d'unités mises sur le marché			Poids net des produits mis sur le marché (tonnes)		
Nom et signature du					

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2019.

Emballage primaire = emballage de vente Emballage secondaire = emballage de groupage Emballage tertiaire = emballage de transport

responsable du dossier

- Consultez le Guide de la déclaration des emballages industriels
- Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet www.valipac.be dans la section "Vous êtes client".